

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 16/08/2020

Adresse : FORUM DES REFUGIES
111 BD. DE LA MEDELAINES CS 91035
06004 NICE CEDEX
Tel. 06 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

Tribunal de Grande Instance de Nice

Adresse : 3 Place du Palais de Justice, 06300 Nice
Courriel : accueil-nice@justice.fr

Président du TGI

Juge AF

PROCEDURE DEDROIT COMMUN
DEVANT LE J.A.F.

1^{ère} Chambre cab. D

N^o RG 19/03451-N^o Portalis
DBWR-W-B7D-MLUT

Objet : demande préalable

Le 14/05/2020 j'ai déposé une déclaration de rectification de la violation de mes droits fondamentaux. En particulier, j'ai demandé de me fournir immédiatement la décision sur l'affaire N^o RG 19/03451-N^o Portalis DBWR-W-B7D-MLUT **par e-mail**. (annexe 1)

A ce jour, je n'ai pas reçu de décision sur ma demande concernant mon droit de garde.

«Toutefois, en l'espèce, ces autorités ont oublié d'informer le requérant de la décision en question (...), rendant ainsi inaccessible le recours devant le tribunal invoqué par les autorités de la Fédération de Russie et son exécution inefficace (...) » (par. 78 de la Décision du 7 juin 2007 dans l'affaire Mikadze C. Russie).

Sur la base de ce qui précède, je demande :

1. me payer une somme de 10 000 euros de préjudice moral pour violation du droit à la défense, ce qui a entraîné une violation des articles 6-1,8, 10,13, 14 de la CEDH, car mes liens avec mes enfants étant complètement rompus pendant 16 mois par la faute du juge.
2. me fournir **immédiatement** la décision sur l'affaire N° RG 19/03451-N° Portalis DBWR-W-B7D-MLUT **par e-mail** (l'art. L112-8, R112-9-2 du [Code des relations entre le public et l'administration](#))

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Annexe :

1. Déclaration de rectification de la violation de mes droits fondamentaux

M. ZIABLITSEV S.

